

Delphinothérapie : une addition salée !

9 octobre 2011

Ce reportage de l'émission Xenius sur Arte démontre l'inefficacité de la delphinothérapie ou « thérapie avec les dauphins ». Dix centres dans le monde proposent des prestations d'environ 5000 euros pour guérir des enfants atteints d'un handicap mental en le faisant nager avec des dauphins.

En médecine, les ultrasons sont utilisés pour diminuer la douleur. Un centre de Turquie a eu l'idée pour 2000 euros de stimuler l'activité cérébrale des enfants grâce aux ultrasons des dauphins. Mais cela se révèle inefficace car les patients traités en médecine sont soumis à des ultrasons 7 fois plus puissants et en continue alors que le dauphin n'émet des sons que par séquence et dans différentes directions.



Les parents se rendant dans ces centres passent de longs moments avec leur enfant dans un cadre dépaysant. L'enfant est plus entouré et les résultats positifs constatés seraient sans doute identiques sans les dauphins.

Des résultats comparables ont été observés avec l'utilisation de chiens en présence d'enfants atteints d'handicap mentaux. La « Dog Water Therapy » permet au patient de se concentrer physiquement et mentalement sur des exercices précis puis vient la récompense : jouer et nager avec un chien. Le chien a un gros avantage car on peut aussi travailler avec lui sur la terre ferme. De plus, ils ne souffrent pas de la captivité contrairement aux animaux sauvages comme les dauphins. Il n'y a pas de preuves scientifiques de l'efficacité des thérapies assistées par l'animal. Mais passer du temps en présence d'un animal avec qui on peut interagir de façon ludique et avec lequel on peut avoir des contacts, notamment dans l'eau, peut être bénéfique pour un enfant malade. Les animaux domestiques sont donc d'aussi bons thérapeutes que les dauphins.

La delphinothérapie ne fait que surfer sur un effet de mode et une attirance populaire vers les dauphins. Ce business lucratif est scandaleux surtout lorsqu'il profite de la détresse des parents d'un enfant handicapé.

Source : X:enius – ARTE http://videos.arte.tv/en/videos/x_enius-4143328.htm

Un arrêté pour protéger les mammifères marins en France

26 août 2011

Cet été, au cours d'une visite en Corse, la ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet a annoncé qu'un arrêté visant à interdire toute perturbation des mammifères marins avait été pris le 1er juillet. Selon les pouvoirs publics, ces animaux attirent en effet de nombreuses activités qui leur sont particulièrement dérangeantes : tourisme (observation des baleines, plongée), activités scientifiques, navigation commerciale (collisions), de plaisance ou certains aménagements en mer. "Jusqu'à maintenant, vous n'aviez pas le droit de destruction, mais vous pouviez gêner par vos activités. Là, il n'est plus possible de déranger les mammifères marins", a indiqué la ministre citée par l'AFP. Elle explique, "vous n'avez pas le droit désormais de trouver que les baleines c'est formidable et donc d'aller les voir et de les empêcher de vivre. Avant, vous n'aviez pas le droit de les tuer mais vous pouviez avoir une attitude extrêmement agressive à leur égard et donc perturbatrice, pourvu que vous ne les détruisiez pas. Maintenant elles sont protégées au-delà de la simple destruction".

L'arrêté interdit également la dégradation des aires de repos ou d'alimentation de ces animaux, prévoit "l'obligation de déclarer toute capture non intentionnelle" et enfin, interdit toute importation de produits dérivés de phoques, afin de limiter la chasse de ces espèces dans plusieurs pays extra-européens. Selon Mme Kosciusko-Morizet, depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté, aucune verbalisation n'a encore été recensée.



Des guides pour protéger le détroit corse

La ministre s'exprimait depuis le détroit des Bouches de Bonifacio, qui vient d'être classé "zone maritime particulièrement vulnérable" par l'Organisation maritime internationale (OMI). Selon elle, grâce à ce nouveau statut, l'OMI pourra bénéficier de mesures de protection particulières, visant notamment à inciter les bateaux transportant des matières dangereuses à embarquer, le temps du passage, un pilote italien ou français connaissant bien les lieux. Le recours à ce "guide" pourrait devenir obligatoire par la suite et cette mesure pourrait intervenir dès 2012, espère la ministre.

Chaque année, le détroit voit passer quelque 4.000 bateaux, dont 10% contenant des matières dangereuses, indique Sciences et Avenir. "Or le détroit est à la fois dangereux, parce que les fonds sont hauts et qu'il y a beaucoup d'îlots, et en même temps il est très fragile d'un point de vue écologique", a encore dit la ministre.

Source : maxisciences.com (26.08.11)

Enquête 2011 sur les delphinariums en Europe 13 août 2011

Un nouveau rapport de l'organisation britannique Whales and Dolphins Conservation Society publié en anglais dès juin 2011 en collaboration avec la Born Free Foundation et END CAP, révèle que plus de la moitié des pays membres de l'Union Européenne viole les lois destinées à protéger les dauphins et autres cétacés maintenus en captivité. Il met également l'accent sur le fait que tous les delphinariums européens, et les pays membres qui leur ont donné licence de fonctionner, ne respectent pas les impératifs de la législation européenne relative aux mammifères marins détenus dans leurs bassins.

Ce rapport intitulé «**ENQUÊTE 2011 SUR LES ZOOS DE L'UNION EUROPÉENNE : LES DELPHINARIUMS.** Une évaluation de la détention des dauphins et autres cétacés et de dauphins en Union européenne et de la directive 1999/22/CE du Conseil européen, relative à la détention d'animaux sauvages dans un environnement zoologique” .

Ce rapport nous apprend que les 14 états membres de l'Union qui persistent encore à tolérer les spectacles de dauphins captifs, contreviennent en outre à la Directive Européenne sur les Zoos en ne respectant pas les critères relatifs à la préservation de l'espèce, à l'éducation du public et au bien-être animal.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:1999:094:0024:0026:FR:PDF>

Ces 14 états à eux seuls accueillent sur leurs territoires pas moins de 34 delphinariums, lesquels exhibent 286 cétacés, orques, bélugas, dauphins et marsouins. Comme le déclare Cathy Williamson, rédactrice du rapport et spécialiste de la lutte contre la captivité, «*les spectacles de cirque fournis par ces établissements commerciaux hautement lucratifs peuvent sembler charmants mais cachent en fait une toute autre réalité, beaucoup plus sinistre.*

«*Il est particulièrement navrant qu'un tel rapport soit encore nécessaire.*», ajoute en

substance Chris Butler Stroud, Président directeur général de la WDCS. *«Une dizaine d'années s'est déjà écoulée depuis notre entrée dans le 21ème siècle et, alors que la nature particulière des dauphins et autres cétacés (intelligence supérieure, cultures et modes de communications complexes, conscience de soi, etc.) est reconnue par un nombre croissant de membres du grand public, de scientifiques et de gouvernements, on aurait espéré que plusieurs des problèmes soulevés dans ce rapport puissent avoir été réglés depuis plusieurs années.*

Pourtant, en dépit des meilleures intentions des directives européennes, le présent rapport de la WDCS illustre les manquements répétés aux engagements internationaux et à la législation européenne commis par les États membres de l'Union européenne et par les delphinariums qu'ils hébergent.

Mais en quoi les delphinariums ne respectent-ils pas leurs obligations envers les cétacés?

Le présent rapport examine différents actes juridiques, en particulier la «directive Zoo» européenne (directive 1999/22/CE du Conseil), et les exigences auxquelles les delphinariums et les États membres sont tenus de répondre. Il apparaît que le principal défaut des delphinariums est que ces derniers sont gérés comme des entreprises commerciales, au sein desquelles les dauphins et les baleines sont réduits à de simples atouts de vente.

Ce rapport conclut qu'en dépit des différents paramètres arrêtés par la directive, auxquels les zoos et delphinariums doivent se soumettre, y compris les exigences légales en matière d'éducation du public et de participation à la recherche dont les avantages bénéficient à la conservation des espèces, aucun des delphinariums étudiés ne remplit ses obligations légales ou morales, ni même ne s'en approche.

En effet, les auteurs de ce rapport n'ont pas trouvé dans le matériel rendu public par les delphinariums eux mêmes, d'éléments jugés suffisants pour prouver qu'ils étaient des établissements principalement dédiés à la conservation des espèces, mais qu'ils étaient bien plutôt de simples entreprises commerciales.

En outre, les recherches limitées qu'ils mènent n'ont pour but que d'améliorer les conditions de détention des dauphins et autres cétacés, et non de favoriser la conservation des populations sauvages.



Mais cela n'est peut-être pas le fruit du hasard. Il est possible que plusieurs des problèmes soulevés ici ne puissent être réglés, du fait que les dauphins et autres cétacés ne sont tout simplement pas faits pour être maintenus en captivité et pour être exhibés. Ils souffrent d'un taux de mortalité plus élevé qu'en milieu naturel, d'un stress accru et sont placés dans des environnements artificiels, qui les privent de l'enrichissement que seuls les océans, les mers et les rivières peuvent leur apporter.

Ce rapport constitue une référence indispensable à l'usage de la Commission européenne, des États membres de l'Union européenne et des delphinariums. Je le recommanderais également à tout gouvernement ou entité situé hors de l'Union européenne, qui envisagerait de se livrer à des échanges commerciaux avec des établissements européens, car, à partir de maintenant, personne ne pourra plus prétendre ignorer qu'en ce faisant, il alimentera tout bonnement un simple commerce.

Nous exhortons la Commission européenne et les États membres à prendre rapidement en considération les recommandations de ce rapport et de prendre, dans les plus brefs délais, les mesures nécessaires pour supprimer progressivement ces entreprises commerciales, une bonne fois pour toutes".

La traduction française de ce document a été assurée par Chloé Ysoard (association Réseau Cétacés) sous la supervision de la WDCCS.

**Mobilisons-nous tous ensemble pour rendre la liberté aux orques et dauphins d'Antibes !
15 juillet 2011**

Le 23 juillet prochain, la Dolphin Connection sera présente toute la journée dans les villes de Cannes, Nice et Antibes, afin de sensibiliser le plus grand nombre de familles à la cause des cétacés, retenus prisonniers au Marineland d'Antibes.

Nous ne pouvons pas continuer à fermer les yeux sur ce qui se passe derrière ce tourisme « aquatique », sur ce que vivent les cétacés dans les bassins. Quelle fut leur histoire avant d'arriver dans un bassin, une capture suite à un massacre organisé, une séparation forcée de leurs amis ou de leurs parents ? Qu'ont-ils subi durant leur détention, comment sont-ils nés et ont-ils grandi dans un espace vide et clos, eux qui sont faits pour parcourir chaque jour de vastes distances en plein océan, chasser, pêcher, découvrir, socialiser avec des centaines de leurs semblables ? Ce qui est sûr, c'est qu'ils passent de la plus totale liberté à la plus totale des soumissions **dans un bassin devenu leur prison pour toujours.**

Les sauts et cabrioles leur donnent droit à la « récompense » du dresseur, des poissons bourrés de vitamines, de calmants ou d'antidépresseurs car pour se sustenter et tenir le coup, les cétacés captifs n'ont par d'autres issues que de faire le clown. C'est pourquoi, du fait de ces conditions de vie contre-nature qu'on leur inflige, un nombre insensé de cétacés décèdent bien avant l'âge.

Il est depuis longtemps démontré que le but principal des delphinariums est le profit commercial. La préservation d'espèces menacées ou encore la recherche sont des arguments frauduleux qui ne trompent plus personne.

C'est pourquoi "La Dolphin Connection" lance une grande mobilisation le 23 juillet prochain afin de faire connaître ces vérités.

La Dolphin Connection comme Cétacés et voyages s'opposent à la captivité des dauphins et réclament la fermeture définitive de tous les delphinariums de l'Union Européenne.

**Campagne de Réseau Cétacés "23000 dauphins massacrés... 1 € pour faire la différence !"
11 juin 2011**

Cétacés et Voyages relaie cette importante opération de Réseau Cétacés. L'association Réseau Cétacés vous propose de participer activement à la campagne de lutte contre le massacre des dauphins au Japon. Vous pourrez remporter, entre autres prix, une sortie en mer offert par l'association, pour 2 personnes, à la rencontre des dauphins de la baie du Mont Saint Michel.



Chaque année, du 1er septembre au 31 mars, les autorités japonaises autorisent le massacre de 23 000 dauphins ! Ceux-ci périssent dans de grandes souffrances traqués par des pêcheurs locaux. La finalité de ces tueries est la consommation

alimentaire. En effet, la viande de cétacé est appréciée par certains, entre autre au Japon et se vend très cher. Cependant, cette consommation s'adressant à une clientèle de luxe, sa commercialisation reste très limitée.

Il est utile de rappeler que les eaux côtières japonaises sont excessivement polluées, et que l'ingestion de la viande de cétacé représente un danger réel pour le consommateur en raison de l'importante concentration en mercure présent dans le foie des cétacés.

Certains dauphins capturés lors de ces chasses sont également vendus aux delphinariums...

L'abattage est pratiqué de manière extrêmement violente, soit en pleine mer où les pêcheurs transpercent la chair des cétacés avec des harpons ou soit en faisant échouer les dauphins sur la plage en leur assénant des coups de piques dans le crâne ou en les égorgeant.

L'intégralité des fonds ainsi récoltés sera reversée à *Save Japan Dolphins* dirigée par Ric O'Barry, fervent défenseur de la cause des dauphins au Japon.

Action contre la captivité des cétacés du Marineland d'Antibes 10 mai 2011

Le blog sur les dauphins invite tous ceux qui souhaitent agir contre la captivité des cétacés à partager leurs idées de slogan pour le tract figurant à droite. Pour l'instant, le slogan provisoire est « **N'encouragez pas cette mascarade... Expliquez à vos enfants qu'aucune prison n'est heureuse !** »

La deuxième partie du slogan "*Expliquez à vos enfants qu'aucune prison n'est heureuse !*" est à modifier. C'est pourquoi Si vous avez une idée sur la deuxième partie du slogan, ou encore sur le slogan complet, surtout n'hésitez pas !

